

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 avril 2023

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 27 avril 2023 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 18 avril 2023. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Etaient présents** : MM. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoints, Mme Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON Adjointes ;  
Mmes Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG ;  
MM. Philippe GEILLER, Geoffrey RIBER, Geoffrey HANSER ; Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Sylvie VOGT donne procuration à Françoise BOOG,  
Rachel BRUDER donne procuration à Christelle LANG,  
Eric TREHIOU donne procuration à Geoffrey HANSER,  
Fabrice JEGGY, Aurélie LERCH.

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 mars 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Projet école – périscolaire - mairie
5. Contrat de Territoire Région de Colmar 2022 – 2025 avec la Collectivité européenne d'Alsace
6. Ventes de terrains
7. Demandes de subventions
  - a) Sortie scolaire GS/CP et CE1/CE2
  - b) Collège Champagnat
  - c) Rexanim
8. Levée d'un droit de résolution
9. Permis de construire
10. Divers

**1. Approbation du PV de la séance du 14 mars 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2023 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Christelle LANG en qualité de secrétaire de séance.

### **3. Délégation de signature**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

- le bien d'une superficie totale de 2 ares 03 section 30 parcelle n° 238/9 sise 56B rue de la gare.
- le bien d'une superficie totale de 28 ares 79 section 44 parcelle n° 15 sise CD201.

### **4. Projet école – périscolaire - mairie**

Suite à l'appel d'offres, les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Ville	Montant
1	Gros œuvre / terrassement / Démolition structurelle	MADER SA	GUEBWILLER	1 514 967.27 €
2	Ossature bois / charpente bois	Pas de réponse - nouvel appel d'offre en cours		
3	Désamiantage - Curage - Démolition non structurelle	GCM DEMOLITION	BOUXWILLER	88 520.00 €
4	Couverture - étanchéité	SCHOENENBERGER SA	COLMAR CEDEX	371 700.00 €
5	Menuiserie Extérieures aluminium / occultation	SAMSON	ENSISHEIM	273 892.00 €
6	Menuiseries extérieures bois	ATELIER KLEIN	HARTZVILLER	60 000.00 €
7	Isolation extérieure / bardage bois / ravallement	PEINTURE LAMMER SAS	WIHR-AU-VAL	178 023.50 €
8	Echaffaudages	ECHAPRO	MULHOUSE	32 599.82 €
9	Serrurerie / Métallerie	ROMAN Sàrl	BLOTZHEIM	58 635.58 €
10	Cloisons / doublages / faux plafonds	REGO Plâtrerie	LAUTENBACH	283 000.00 €
11	Menuiserie intérieur bois	KLEINHENNY PIERRE SAS	ILLZACH	347 769.28 €
12	Chapes	TECHNOCHAPE	KINGERSHEIM	40 000.01 €
13	Sols souples	ALSASOLS	BOLLWILLER	22 570.00 €
14	Carrelage - Faïences	LUTTRINGER HESSLE	CERNAY	63 036.50 €
15	Parquets bois	SINGER PARQUETS	GRIESBACH AU VAL	116 052.95 €
16	Peinture intérieure	MSP PEINTURE	MUNSTER	68 495.50 €
17	Nettoyage de mise en service	SAINES EUROCLEAN	Pfastatt	4 168.90 €

09

18	Ascenseurs	ASCAUM	WITTENHEIM	41 500.00 €
19	Aménagements extérieurs / Terrassement	Offre incomplète - nouvel appel d'offre en cours		
20	Electricité	PARELEC SARL	WALHEIM	339 967.09 €
21	Installation sanitaire	Offre en cours de négociation		
22	Chauffage / Ventillation	LABEAUNE JMC	SUNDHOFFEN	487 078.93 €
23	Réseaux extérieurs - Assainissement	TRAVAUX PUBLICS DU VIGNOLE	ROUFFACH	58 502.35 €
24	Forage de puits	Offre en cours de négociation		
25	Equipements de cuisine	ELECTRO SERVICE PRO	ILLZACH	17 771.37 €
				4 468 251,05 €

Le montant estimatif des lots 2, 19 et 21 et 23 s'élève à 609 000 €.

Une réunion avec les entreprises retenues est prévue le jeudi 11 mai 2023 afin d'établir le planning des travaux.

## **5. Contrat de Territoire Région de Colmar 2022 – 2025 avec la Collectivité européenne d'Alsace**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Région de Colmar :**

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

- Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
- Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

- Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
- Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,

- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
  - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- Autorise Madame le Maire à signer le Contrat précité,
- Charge Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

## **6. Ventes de terrains**

### **a) Vente du lot n° 1**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de M. WERNER Joris et Mme DESERT Soline, domiciliés 2 rue des Malgré Nous 68190 UNGERSHEIM, qui souhaitent acquérir le lot n° 1 dans le lotissement « Le Moulin » d'une superficie de 4 ares 87 au prix de 107 140,00 €

Il est précisé que les frais liés à l'acte de vente seront à la charge des acquéreurs.  
Par délibération du 6 juillet 2022, le prix de vente a été fixé à 22 000 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de la vente du lot n° 1 d'une superficie de 4 ares 87 au prix de 107 140,00 € à M. WERNER Joris et Mme DESERT Soline, domiciliés 2 rue des Malgré Nous 68190 UNGERSHEIM, dans les conditions susénoncées
- autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire à intervenir.

### **b) Délibération modificative – vente du lot 10**

Par délibération du 13 décembre 2022, le conseil Municipal avait décidé la vente du terrain communal, d'une superficie de 3 ares 83, lot 10, à M. et Mme JEANGEORGES Benjamin – KIEFFER Amandine domiciliés 22B impasse des prés 68540 FELDKIRCH, au prix de 84 260 €

Après bornage du géomètre, la superficie du lot 2 est modifiée à 3,84 ares. Il convient donc de redélibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de la vente du terrain communal, d'une superficie de 3 ares 84, lot 10, à M. et Mme JEANGEORGES Benjamin – KIEFFER Amandine domiciliés 22B impasse des prés 68540 FELDKIRCH, au prix de 84 480 €,
- autorise le Maire à signer les actes notariaux y afférent.

## **7. Demandes de subventions**

### **a) Sortie scolaire GS/CP et CE1/CE2**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour la sortie scolaire des classes de GS/CP et CE1/CE2 du 13 avril 2023. Cette sortie a eu lieu au palais du pain d'épices à GERTWILLER et au centre d'interprétation du patrimoine Ateliers de la Seigneurie à

ANDLAU. Le coût total est de 946 €. Les communes proposent de prendre en charge l'intégralité du transport qui s'élève à 599 €, soit 457 € pour les 29 élèves domiciliés à Meyenheim.

Après délibération le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 457 € pour la sortie scolaire du 13 avril 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

### **b) Collège Champagnat**

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'une demande du collège Champagnat d'Issenheim de subvention pour alléger le coût d'un voyage scolaire concernant un élève domicilié dans la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide d'accorder la somme de 30 € au collège Champagnat d'Issenheim.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

### **c) Rex'anim**

L'association Rex'anim de Réguisheim organise un accueil collectif de mineurs du 10 au 28 juillet 2023 à l'espace des Trois Cœurs de Réguisheim. Elle sollicite la commune pour la prise en charge d'une participation à hauteur de 2,50 € par jour et par enfant accueilli et domicilié à Meyenheim.

Le montant d'une semaine s'élève entre 86 et 106 € en fonction des revenus des familles.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer une participation de 2,50 € par jour et par enfant accueilli et domicilié à Meyenheim.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

## **8. Levée d'un droit de résolution**

Le Conseil Municipal décide la levée du droit de résolution sur la parcelle n° 159/39 section 29 sise 1 rue des Lilas à Meyenheim.

## **9. Permis de construire**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants :

- Modification (démolition et reconstruction) d'une maison existante avec implantation d'une piscine sise 12 rue de l'Eglise, déposé par M. WEINZAEPFLEN Lucas et Mme LEUCK Elodie.
- Construction d'une maison individuelle 11 rue de Munwiller, déposé par M. et Mme JUDAS Joël et Anette.
- Construction d'une maison individuelle 1 rue du meunier, déposé par M. JEANGORGES Benjamin et Mme KIEFFER Amandine.
- Construction d'une maison individuelle 2 rue du meunier, déposé par M. JEANGORGES Nicolas et Mme UNTERSINGER Sara.
- Permis de construire modificatif pour la nouvelle mairie 7 rue de l'Eglise, déposé par la commune de Meyenheim

**10. Divers**

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 23 mars 2023 les délégués ont approuvé les comptes administratifs et budgets primitifs suivants :

1. Comptes Administratifs

<i>Budget Principal</i>	Excédent de fonctionnement Excédent d'investissement Déficit crédits reportés <b>Soit un excédent total de</b>	1 858 084,78 € 259 782,07 € - 343 951,39 € <b>1 773 915,46 €</b>
<i>Budget Enfance et Jeunesse</i>	Excédent de fonctionnement Excédent d'investissement Déficit crédits reportés <b>Soit un excédent total de</b>	454 044,00 € 12 165,15 € -388 885,72 € <b>77 323,43 €</b>
<i>Budget Ordures Ménagères</i>	Excédent de fonctionnement Excédent d'investissement Déficit de crédits reportés <b>Soit un excédent total de</b>	120 814,44 € 331 807,68 € -280 000,00 € <b>172 622,12 €</b>
<i>Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim</i>	Excédent de fonctionnement Déficit d'investissement <b>Soit un excédent total de</b>	1 214 910,08 € -1 638 245,29 € <b>-423 335,21 €</b>
<i>Budget ZA9 Développement Economique</i>	Excédent de fonctionnement Déficit d'investissement <b>Soit un excédent total de</b>	3 740 486,44 € -4 229 412,82 € <b>-488 926,38 €</b>

**Soit un excédent global sur les cinq budgets de 1 111 599,42 €.**

2. Analyse*Budget Principal*

La hausse du résultat de fonctionnement par rapport à 2021 s'explique du fait de l'augmentation de 290 000 € des recettes d'impôts et taxe. Les dépenses d'investissement sont constituées pour l'essentiel des opérations de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à hauteur de 1 000 000 € et du remboursement de la dette 37 000 €.

*Budget Enfance et Jeunesse*

La contribution du budget général à ce budget est de 1 150 000 €.

*Budget Ordures Ménagères*

L'année 2022 a permis d'engager une réflexion globale et structurante débouchant sur une nouvelle politique de gestion des déchets : extension des consignes de tri des emballages ménagers et généralisation du tri à la source des biodéchets comme prévu par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

*Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim*

L'année 2022 a permis la poursuite de l'aménagement du parc d'activités et le paiement des fouilles archéologique pour un montant de 920 000 €. La dette globale s'élève à 6 300 000 € au 31 décembre 2022. La remontée actuelle et très rapide des taux d'intérêts va peser sur l'équilibre de ce budget.

Budget ZA9 Développement Economique

L'année 2022 a permis la poursuite des travaux d'aménagement des différentes zones artisanales pour la somme de 1 300 000 €. Sept terrains ont été vendus pour la somme de 490 000 €.

3. Vote des taxes

Le Conseil de Communauté a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

4. Budgets primitifs 2021

<b>Budgets</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Principal	9 605 000 €	8 270 000 €	17 875 000 €
Enfance Jeunesse	1 235 000 €	1 185 000 €	2 345 000 €
Ordures Ménagères	2 429 000 €	762 000 €	3 191 000 €
ZAID	17 019 000 €	15 220 000 €	32 239 000 €
ZA9	11 824 000 €	11 209 000 €	23 033 000 €
Total	42 112 000 €	36 646 000 €	78 758 000 €

La politique volontariste du Centre Haut-Rhin de développement du territoire en favorisant l'investissement a pu attirer de nouvelles entreprises, source d'emploi et de recettes fiscales supplémentaires. La mise en place des Zones d'Activités a pu encourager la création de plus de 4 600 emplois directs

Elle permet également de faire face à la baisse des dotations de l'Etat et de renforcer la solidarité intercommunale à travers :

- la prise en charge de 50% du coût du FPIC des communes 200 000 €,
- la mise en place d'un fonds de concours 250 000 €,
- la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire 300 000 €.

Par ailleurs les délégués ont décidé :

- de valider le compte rendu de l'examen des comptes 2022 par le Comité de mutualisation de suivi et d'évaluation des services communs de la Ville d'Ensisheim et du Centre Haut-Rhin,
- la création d'un service développement touristique au sein de du Centre Haut-Rhin et d'instituer une taxe de séjour intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'accorder une subvention de 900 € à l'EARL Jaeggy Martin dans le cadre de l'acquisition d'un groupe moto-pompe d'irrigation insonorisé, permettant de réduire les nuisances sonores à proximité des habitations,
- la création de 3 emplois d'agents saisonniers destiné à favoriser l'accueil de jeunes pour une première expérience professionnelle dans la filière administrative ou technique,
- d'approuver les objectifs de la procédure d'évolution du PLUi visant à permettre l'extension sur une superficie de 7 hectares de l'entreprise industrielle Liebherr à Niederhergheim,
- d'approuver les opérations 2023 du schéma directeur vélo-piéton avec notamment la liaison Munwiller-Meyenheim le long de la Vieille Thur,
- la vente sur la Zone Industrielle III-Thur de deux parcelles d'une superficie de 79 et 23 centiares pour un montant total de 2 172 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer la convention de transfert de gestion avec la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux d'aménagement du Lieu-dit Thurwald à Niederhergheim.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour l'attribution de marchés de service et de travaux dans les zones d'activités.



Monsieur Geoffrey RIBER souhaite qu'une concertation avec les agriculteurs ait lieu au sujet de la liaison vélo-piéton Munwiller-Meyenheim le long de la Vieille Thur. Une réunion sera organisée avec le Centre Haut-Rhin.

Madame Christelle LANG soulève le problème des pavés descellés à l'entrée Nord du village sur le terre-plein central. Des travaux seront programmés.

Le manque de visibilité des plots de sécurité devant l'annexe de la salle polyvalente est évoqué. L'opportunité d'un éclairage avec détecteur de présence sera étudiée.

Personne ne demandant plus la parole, la réunion est close à 21 h 20.

Tableau des signatures pour l’approbation du Procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 27 avril 2023

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 mars 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Projet école – périscolaire - mairie
5. Contrat de Territoire Région de Colmar 2022 – 2025 avec la Collectivité européenne d’Alsace
6. Ventes de terrains
7. Demandes de subventions
  - a) Sortie scolaire GS/CP et CE1/CE2
  - b) Collège Champagnat
  - c) Rexanim
8. Levée d’un droit de résolution
9. Permis de construire
10. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal	Absent excusé	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal	Donne procuration à Geoffrey HANSER	
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale	Donne procuration à Françoise BOOG	
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale	Donne procuration à Christelle LANG	
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale	Absente excusée	